



# Fiche de données de sécurité

## Scellant pour réservoir à essence

### 1. Identification

<b>Identificateur du produit :</b>	Scellant pour réservoir à essence
<b>Code :</b>	249201, 249204, 249208 et 249216
<b>Fournisseur :</b>	P.O.R. Products 38, Portman Road New Rochelle, New-York 10801 USA
<b>Téléphone :</b>	914 636-0700
<b>Tél. en cas d'urgence :</b>	914 636-0700
<b>Heures disponibles :</b>	8h-17h
<b>Usage recommandé :</b>	Revêtement et peinture de réservoir de liquide inflammable. Arrête la rouille, la corrosion et les fuites.
<b>Restrictions d'utilisation :</b>	Ne pas utiliser sur le plastique.

### 2. Identification des dangers

**Mention d'avertissement :** DANGER

**Classification du produit**



Liquides inflammables - Catégorie 3.

Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 3.

Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1. Cancérogénicité - Catégorie 2. Toxicité pour certains organes cibles (reins, SNC) - expositions répétées - Catégorie 2.

Irritation cutanée - Catégorie 2. Irritation oculaire - Catégorie 2A. Sensibilisation cutanée - Catégorie 1. Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 Effets narcotiques. Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 Irritation des voies respiratoires.

**Mentions de danger**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H331 - Toxique par inhalation.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour organes ( reins et SNC) s à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.



# Fiche de données de sécurité

## Scellant pour réservoir à essence

### Conseils de prudence

**Prévention** : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Pour les grands contenants, mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Se laver soigneusement les mains après manipulation et toute autre partie du corps qui aurait été exposée au produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Intervention** : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'incendie : Utiliser un extincteur approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Stockage** : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clef.

**Élimination** : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

**Autres dangers** : Aucun autre effet démontré.

Voir l'information toxicologique, section 11

## 3. Composition/ information sur les ingrédients

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Concentration % (p/p)
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	30.00 - 60.00
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	28.42
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	10.00 - 30.00
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	5.00 - 10.00
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	1.06
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	0.10 - 1.00

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

## 4. Premiers soins

**En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.**

**Contact oculaire** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

**Contact cutané** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Mouiller abondamment les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Inhalation** : Emmener la personne qui a été exposée dans un endroit bien aéré. Garder cette personne au chaud et allongée. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.



## Fiche de données de sécurité

### Scellant pour réservoir à essence

**Ingestion :** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

**Symptômes :** Ce produit est irritant pour la peau, les yeux, les voies respiratoires et digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.). Les principaux symptômes observés lors d'une intoxication sont des céphalées, des nausées, des vomissements, de la faiblesse, une perte d'appétit, de la fatigue, des sueurs, de la fièvre, de la tachycardie et de la dyspnée. Dans les cas les plus graves, on rapporte des convulsions, un coma hyperthermique, des dommages hépatiques et possiblement la mort. Le travailleur peut développer une hypersensibilité cutanée ainsi que des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Des expositions répétées conduisent à la forme chronique dont les symptômes sont la dyspnée à l'effort, la toux avec expectorations, la fatigue et une perte de poids.

**Effets aigus et retardés :** Ce produit est un irritant grave qui peut causer des dommages réversibles à la cornée. Peut causer l'irritation de la peau. À la suite d'un contact répété ou prolongé, il exerce une action dégraissante sur la peau. À forte concentration, peut causer la dépression du système nerveux central. Peut provoquer une atteinte des reins. Effet narcotique par inhalation. Ce produit est un sensibilisant respiratoire et cutané. L'exposition répétée de ce produit peut mener au développement de tumeurs cancéreuses.

**Note au médecin traitant :** Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés :** Utiliser des poudres chimiques sèches CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

**Agents extincteurs inappropriés :** Les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit dangereux :** Combustible. Si chauffé, les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Acide cyanhydrique.

**Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers :** Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles :** Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou si vous ne disposez pas de formation et de protection adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Fermez toutes sources de chaleur et d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Équipements de protection et mesures d'urgence :** Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre ou de la vermiculite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.



## Fiche de données de sécurité

### Scellant pour réservoir à essence

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser des outils anti-étincelles. Prendre des mesures préventives contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un feu ou une explosion, mettre les contenants à la masse lors de transfert. Entreposer et utiliser loin de la chaleur, des étincelles des flammes nues ou toute source d'inflammation. Les conteneurs vides contiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conditions de sécurité relatives au stockage :** Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10) et de la nourriture. Éliminer toutes les sources d'ignition. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Incompatibilités :** Les agents oxydants forts. L'ammoniaque. Les alcools. Les amines. Les comburants.

## 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### Alberta

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	0.005	0.05	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylènepolyphénylénique. PMDI polymérique	0.005	0.07	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.



## Fiche de données de sécurité

### Scellant pour réservoir à essence

#### Colombie-Britannique

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	0.005	N.D.	N.D.	N.D.	0.01	N.D.
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylènepolyphénylénique. PMDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

#### Ontario

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	0.005	N.D.	N.D.	N.D.	0.02	N.D.
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylènepolyphénylénique. PMDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.



## Fiche de données de sécurité

### Scellant pour réservoir à essence

#### Québec

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	0.005	0.051	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

#### Saskatchewan

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	0.005	N.D.	0.015	0.015	N.D.	N.D.
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.



# Fiche de données de sécurité

## Scellant pour réservoir à essence

### États-Unis

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	DIVS NIOSH	Limites réglementaires			Limites recommandées	
				OSHA PEL		Californie / OSHA PEL	NIOSH REL	ACGIH ® 2019 TLV ®
				ppm	mg/m <sup>3</sup>	VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond	VEMP 10 heures (CT) Courte durée (P) Plafond	VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	75	(C) 0.02	(C) 0.2	0.005 ppm	0.05 mg/m3 (P) 0.2 mg/m3 [10-min]	0.005 ppm
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	N.R.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Limites d'exposition autorisées (Permissible Exposure Limits)

Californie / OSHA : California Division of Occupational Safety and Health

REL : Limites d'exposition recommandées (Recommended Exposure Limits)

ACGIH ® : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

TLV ® : Seuil limite d'exposition (Threshold Limit Values)

**Mesures d'ingénierie appropriées :** Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en deçà des valeurs mentionnées. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion.

**Mesures de protection individuelle :** Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Yeux :** NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

**Mains :** Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Respiratoire :** Les ouvriers exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

**Autres :** Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.



## Fiche de données de sécurité

Scellant pour réservoir à essence

### 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique :** Liquide

**Couleur :** Argent

**Odeur :** Solvant

**Seuil olfactif :** Non disponible

**pH :** Sans objet

**Point de fusion/congélation :** < 0 °C (32 °F)

**Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition :** > 140 °C (284 °F)

**Point d'éclair :** > 38 °C (100.4 °F) Coupelle fermée

**Inflammabilité (solides et gaz) :** Sans objet

**Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :** 0,6 % à 25 °C

**Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité :** 7,0 % à 25 °C

**Température d'auto-inflammation :** 349 °C (660.2 °F)

**Taux d'évaporation :** Non disponible

**Tension de vapeur :** Non disponible

**Densité de vapeur :** > 1 (air = 1)

**Densité relative :** 1,040 kg/L à 20 °C (eau = 1)

**Solubilité dans l'eau :** Insoluble

**Coefficient de partage n-octanol/eau :** Non disponible

**Température de décomposition :** Sans objet

**Viscosité cinématique :** > 20,5 mm<sup>2</sup>/s (à 40 °C)

### 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité :** Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

**Stabilité chimique :** Le produit est chimiquement stable dans des conditions normales d'emploi.

**Risque de réactions dangereuses :** Danger d'explosion sous l'action de la chaleur. Aucune polymérisation ni réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter :** Éviter les décharges électriques. Tenir loin des sources d'ignition, des flammes nues, et des étincelles. Tenir loin des produits incompatibles (voir section 7).

**Matériaux incompatibles :** Ce produit peut attaquer certains types de plastique, de caoutchouc ou de revêtements.

**Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Acide cyanhydrique.



# Fiche de données de sécurité

Scellant pour réservoir à essence

## 11. Données toxicologiques

	Orale	Cutanée	Inhalation gaz	Inhalation vapeurs	Inhalation poussières/brouillards
ETA <sub>mélange</sub>	> 5 000 mg/kg	75685.9 mg/kg	S.O.	8.1 mg/l	1.34 mg/l

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	DL <sub>50</sub> orale mg/kg	DL <sub>50</sub> cutanée mg/kg	CL <sub>50</sub> ppmV pour 4h - gaz	CL <sub>50</sub> mg/l pour 4h - vapeurs	CL <sub>50</sub> mg/l pour 4h - poussières brouillards
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	> 5000	> 5000	S.O.	S.O.	1.5
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	8400	> 5000	S.O.	> 20.00	> 5.00
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	31600	> 10000	S.O.	S.O.	0.37
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	> 10000	9400	S.O.	0.5	0.49
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	> 5000	> 3200	S.O.	> 20.00	8.5
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	31600	> 10000	S.O.	11	1.01

**Voies d'exposition probables :** Ce produit est absorbé par les voies respiratoires, la peau et par les voies digestives.

**Symptômes :** Ce produit est irritant pour la peau, les yeux, les voies respiratoires et digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.). Les principaux symptômes observés lors d'une intoxication sont des céphalées, des nausées, des vomissements, de la faiblesse, une perte d'appétit, de la fatigue, des sueurs, de la fièvre, de la tachycardie et de la dyspnée. Dans les cas les plus graves, on rapporte des convulsions, un coma hyperthermique, des dommages hépatiques et possiblement la mort. Le travailleur peut développer une hypersensibilité cutanée ainsi que des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Des expositions répétées conduisent à la forme chronique dont les symptômes sont la dyspnée à l'effort, la toux avec expectorations, la fatigue et une perte de poids.

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme :** Ce produit est un irritant grave qui peut causer des dommages réversibles à la cornée. Peut causer l'irritation de la peau. À la suite d'un contact répété ou prolongé, il exerce une action dégraissante sur la peau. À forte concentration, peut causer la dépression du système nerveux central. Peut provoquer une atteinte des reins. Effet narcotique par inhalation. Ce produit est un sensibilisant respiratoire et cutané. L'exposition répétée de ce produit peut mener au développement de tumeurs cancéreuses.

Danger par aspiration	S.O.
Corrosion cutanée - Irritation cutanée	Oui
Lésions oculaires graves - Irritation oculaire	Oui
Sensibilisation cutanée	Oui
Sensibilisation respiratoire	Oui
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	S.O.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Effets narcotiques	Oui
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Irritation des voies respiratoires	Oui
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Oui



## Fiche de données de sécurité

### Scellant pour réservoir à essence

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	CIRC	ACGIH	Mutagenicité	Effet sur la reproduction
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	Aucun effet démontré.	Aucun effet démontré.
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	Aucun effet démontré.	Aucun effet démontré.
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	3	A4	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets mutagènes.	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets sur le développement.
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	3	A4	Aucun effet démontré.	Aucun effet démontré.
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	Aucun effet démontré.	Aucun effet démontré.
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	2B	A3	Aucun effet démontré.	Aucun effet démontré.

#### Classification de la cancérogénicité selon CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Groupe 1 : agent cancérogène (parfois appelé cancérogène avéré ou cancérogène certain).

Groupe 2A : agent probablement cancérogène.

Groupe 2B : agent peut-être cancérogène (parfois appelé cancérogène possible).

Groupe 3 : agent inclassable quant à sa cancérogénicité.

Groupe 4 : agent probablement pas cancérogène.

#### Classification de la cancérogénicité selon ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

Groupe A1 : cancérogène confirmé pour l'homme.

Groupe A2 : cancérogène présumé chez l'homme.

Groupe A3 : cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue vis-à-vis des humains.

Groupe A4 : non classable comme cancérogène pour l'homme.

Groupe A5 : non présumé être cancérogène pour l'homme.



## Fiche de données de sécurité

Scellant pour réservoir à essence

### 12. Données écologiques

#### Écotoxicité

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	Ecotoxicité aquatique court terme	Ecotoxicité aquatique long terme	Ecotoxicité terrestre
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	30.00 - 60.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	28.42	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	10.00 - 30.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	5.00 - 10.00	Non disponible.	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	1.06	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	0.10 - 1.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.



# Fiche de données de sécurité

## Scellant pour réservoir à essence

### Persistance, Potentiel de bioaccumulation et autres effets nocifs

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	Persistant	Bio-accumulation	Toxicité
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	30.00 - 60.00	Oui	Non	Non
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	28.42	Non	Non	Non
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	10.00 - 30.00	Non	Non	Non
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	5.00 - 10.00	Non	Non	Non
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	1.06	Oui	Oui	Oui
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	0.10 - 1.00	Non	Non	Non

Dégradation : N.D.

Mobilité dans le sol : N.D.

## 13. Données sur l'élimination

**Méthode de disposition :** Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement.

## 14. Informations relatives au transport

	TMD	DOT	IMDG	IATA
Numéro UN	1263	1263	1263	1263
Désignation officielle de transport	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	3	3	3	3
Groupe d'emballage	III	III	III	III

### États-Unis - Quantité rapportable (RQ)

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	RQ lbs (kg)
1	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	5000 (2270)

**Transport en vrac** (aux termes de l'annexe II de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 (Convention MARPOL 73/78) et du Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)) : S.O.



# Fiche de données de sécurité

## Scellant pour réservoir à essence

Polluant marin : Non

Exemption relatives aux quantités limitées : 5 L

En accord avec le règlement Canadien du Transport Routier des Marchandises Dangereuses, l'exemption 1,17 est utilisée lorsqu'applicable. Conformément à l'article 172.315 du 49 CFR, nous utilisons l'exemption des quantités limitées par voies terrestres et maritimes, si applicable.

Précautions spéciales : Sans objet

**Autres exemptions :** Au Canada, les contenants de 450 litres ou moins sont EXEMPTÉS au transport des marchandises dangereuses à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur selon l'article 1,33.

Aux États-Unis, un liquide inflammable dont le point d'éclair est égal ou supérieur à 38 ° C (100 ° F) qui ne correspond à la définition d'aucune autre classe de danger peut être reclassé comme liquide combustible en vertu de l'article 173.150 (f). Cette disposition ne s'applique pas au transport par bateau ou par avion, sauf lorsque d'autres moyens de transport sont impraticables.

## 15. Informations sur la réglementation

### Canada

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	LIS	LES	INRP
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	30.00 - 60.00	X		
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	28.42	X		X
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	10.00 - 30.00	X		X
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylènepolyphénylénique. PMDI polymérique	5.00 - 10.00	X		X
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	1.06	X		X
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	0.10 - 1.00	X		

### États-Unis

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	TSCA	PROP-65	RTK
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	30.00 - 60.00	X		
2	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	28.42	X		
3	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate monomère. MDI monomère	10.00 - 30.00	X		
4	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylènepolyphénylénique. PMDI polymérique	5.00 - 10.00	X		
5	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	1.06	X		
6	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	0.10 - 1.00	X		

Le client est chargé de déterminer le code EPI (équipement de protection individuelle) de ce produit.

La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD et au HazCom 2012.



## Fiche de données de sécurité

Scellant pour réservoir à essence

### 16. Autres informations

**Date :** 2021-06-08

**Version :** 2

**Avis au lecteur :** Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement toutes les informations qu'il possède sur les composantes du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements sont contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.